



**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**  
*Réunion du Conseil Municipal*  
*28 juillet 2020 – 20h30.*

**DEL\_2020\_07\_7**

**CREATION DE POSTE - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

- La création à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**DEL\_2020\_07\_8**

**BUDGET PRIMITIF 2020**  
**Budget Annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie MOUCHEZ, Maire, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif – Budget annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES – de l'exercice 2020, telles que précisées ci-dessous :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
<b>DÉPENSES</b>	538 433,90 €	984 418,90 €
<b>RECETTES</b>	706 723,90 €	984 418,90 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 984 418,90 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 984 418,90 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 538 433,90 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 706 723,90 (dont 0,00 de RAR)

**DEL\_2020\_07\_9**

**BUDGET PRIMITIF 2020 - Subventions associations**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie MOUCHEZ, Maire, à l'unanimité, **DECIDE** l'octroi des subventions de fonctionnement 2020 suivantes aux associations listées ci-dessous :

Associations	Montant €
Comité des Fêtes	3 000,00
ASC Football	1 400,00
Banda Los Craignos	800,00
LCB Basket	1 200,00
Entente Bouliste	350,00
ACCA de Cazères (Association de chasse)	350,00
Les P'tits Loups	500,00
Les Pitchouns du Pourcaté	350,00

<b>DEL_2020_07_10</b>	<b>ACQUISITION PARCELLES CADASTRÉES SECTION D N°190 ; 215 ; 216 ; 217 ; 625 ;660 ; 661, 663 ET 666</b>
-----------------------	--

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la mise en vente des parcelles cadastrées section D, numéros 190, 215, 216, 217, 625, 660, 661, 663 et 666.

Ces parcelles, situées dans le bourg, rue Georges Rande, appartiennent au Diocèse d'Aire et de Dax. D'une superficie totale de 2 704 m<sup>2</sup>, elles supportent des bâtiments se trouvant dans un état qui nécessitera des travaux de réhabilitation et sécurisation.

Elle informe que le montant demandé par le Diocèse pour cette propriété est de 50 000 €.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, conscient de l'intérêt d'acquérir ces parcelles situées dans le bourg, par 13 voix pour et 1 abstention (M. Romain BRESSAND),

**DECIDE :**

- 1) L'acquisition des parcelles cadastrées section D, numéros 190, 215, 216, 217, 625, 660, 661, 663 et 666 appartenant au Diocèse d'Aire et de Dax (superficie totale de 2 704 m<sup>2</sup>), pour un montant de 50 000 €.
- 2) Les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- 3) Le règlement de ces dépenses (inscrites au budget) sur l'article 2138 – opérations « Maison de l'Évêché ».
- 4) Autorise Madame le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

<b>DEL_2020_07_11</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2020 - Budget Principal</b>
-----------------------	--

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie MOUCHEZ, Maire, à l'unanimité,

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif – Budget PRINCIPAL – de l'exercice 2020, telles que précisées ci-dessous :

	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement (non compris les RAR 2019)</b>
<b>DÉPENSES</b>	1 097 290,41	340 683,23
<b>RECETTES</b>	1 097 290,41	542 183,23

Total Budget Primitif 2020 avec les Restes à Réaliser :

Investissement

Dépenses : 681 683,23 (dont 341 000,00 de RAR)

Recettes : 681 683,23 (dont 139 500,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 097 290,41 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 097 290,41 (dont 0,00 de RAR)

**DECIDE :**

- Certaines dépenses et recettes seront individualisées, en section d'investissement, dans les opérations suivantes :
  - Ensemble Sports et Loisirs ;
  - Eglise

- Maison de l'Évêché ;
- Maison de santé.
  
- L'inscription en opérations non individualisées – section d'investissement – dépenses nouvelles :
  - A l'article 21312 – travaux à l'école ;
  - A l'article 21318 – divers travaux autres bâtiments ;
  - A l'article 2152 – Installations de voirie : achat de radars pédagogiques ;
  - A l'article 21578 – autres matériels et outillages de voirie ;
  - A l'article 2158 – autres installations, matériels et outillages techniques ;
  - A l'article 2188 – autres immobilisations corporelles.

#### **DIVERS/INFORMATIONS**

- Lotissement communal « Les Paloumayres » : les travaux avancent bien.
  
- Madame le Maire informe qu'un spectacle se produira (3 représentations) sur la place du 11 au 14 août 2020.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures et dix minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 4 août 2020.

Le Maire,

Anne-Marie-MOUCHEZ